

Communiqué de presse – Paris, le 7 février 2007

**La Fédération des Autonomes de Solidarité, présente aux côtés
des enseignantes agressées, approuve la décision
du tribunal correctionnel de Châlons-en-Champagne**

La Fédération des Autonomes de Solidarité (FAS) s'est trouvée, par l'intermédiaire de son avocat conseil dans le département de la Marne, Maître BRASSENS, aux côtés des deux enseignantes qui ont été agressées d'une manière inadmissible à Châlons-en-Champagne et dont les auteurs viennent d'être sévèrement condamnés par la juridiction pénale.

La Fédération des Autonomes de Solidarité qui assure la défense des intérêts de ses 600 000 adhérents parmi les enseignants et personnels de l'Education Nationale rappelle que **8 agressions** lourdes de conséquences **sont commises à l'égard des personnels de l'Education nationale, chaque jour.**

C'est dire que la violence à l'école peut bouleverser la vie de celles et ceux qui sont attachés au service public de l'Education nationale.

De plus, la FAS rappelle qu'elle vient de demander aux candidats à la Présidentielle de ne pas amnistier les personnes condamnées pour violence à l'égard des personnels d'éducation agressés dans l'exercice de leur fonction.

La FAS rappelle que les personnels, victimes dans l'exercice de leur métier ne comprendraient pas que la traditionnelle amnistie qui suit l'élection présidentielle puisse bénéficier aux auteurs de cette violence scolaire.

Contacts presse

AB3C / Stéphane Barthélémi – Annie Blin

Tél. 01 53 30 74 00

e-mail : stephane@ab3c.com